

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ANNEE 2025

Entre

La Commune de Villebon-sur-Yvette représentée par le Maire, Monsieur Victor DA SILVA, dûment habilité par délibération n°2025-04-027 du 10 avril 2025 et désignée sous le terme « la Commune », d'une part,

Et

L'Association Tennis Club de Villebon, ci-après dénommée le T.C.V., déclarée à la Préfecture le 20 novembre 1972 sous le numéro w913002462, déclaration publiée au Journal officiel du 29 novembre 1972 page 12.388 ; et par ailleurs affiliée à la fédération Française de Tennis sous le n° 31 91 0475 avec agrément Jeunesse et Sports 91S380 du 29 janvier 1987, représentée par Monsieur Rodolphe FIOT, Président, agissant au nom de l'Association et en vertu d'une décision du Conseil d'Administration du 20 novembre 2015, et désignée sous le terme « l'Association », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant le projet initié et conçu par l'Association conforme à son objet associatif, à savoir :

« Favoriser la pratique du sport et en particulier du tennis, susciter des liens d'amitié entre ses membres, entretenir toutes relations utiles avec la Fédération Française de Tennis et la Fédération Française de Sport Adapté auxquelles elle est affiliée et avec la Commune de Villebon-sur-Yvette pour le développement des activités sportives » ;

Considérant les priorités fixées pour le secteur de la culture, des sports et des associations réaffirmées dans le débat d'orientation budgétaire de la Commune, à savoir favoriser le sport pour tous et le lien social entre tous les habitants par des politiques culturelles, sportives, éducatives, sociales de qualité et un soutien affirmé au tissu associatif ;

Considérant que le programme ci-après présenté par l'Association participe de ces politiques ;

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'Association s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, le programme suivant (annexe 4), sous réserve des conditions sanitaires et cas de force majeure :

- Objectifs sportifs et éducatifs pour favoriser la pratique du sport et en particulier du tennis.
- Professionnaliser les enseignants et les bénévoles à travers la formation.
- Développer, encourager et promouvoir les actions en faveur des personnes en situation de handicap.
- Développer des temps de convivialité pour « faire vivre » l'association.
- Participation aux événements et animations proposées par le Club des As et/ou la Commune.

- Favoriser et développer la participation des femmes dans la vie du club et principalement au conseil d'administration.
- Assurer le maintien du patrimoine et être partie prenante dans le suivi des travaux liés au patrimoine tennistique et participer à son entretien.
- Participer à la réflexion, actions et aux enjeux de développement durable visant à mobiliser les différents acteurs de la Commune (services municipaux, associations, habitants, ...) autour des enjeux locaux du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La convention a une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour l'année 2025, la Commune contribue financièrement pour un montant global de 29 000 € décomposé comme suit :

- 16 600 € pour le fonctionnement
- 10 400 € pour l'entraînement
- 2 000 € pour le projet de développement de la pratique du handi tennis

Les contributions financières de la Commune sont applicables sous réserve :

- Du respect par l'association des obligations contenues dans la présente convention
- De la réalisation des projets spécifiques financés

ARTICLE 4 – CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

Conformément à l'art.5 du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, l'association bénéficiaire d'une subvention de la Commune veille à ce que le contrat d'engagement républicain soit respecté.

Sont imputables à l'association ou la fondation les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquements commis par eux et directement lié aux activités de l'association, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

Les engagements souscrits au titre du contrat d'engagement républicain sont opposables à l'association à compter de la date de souscription du contrat.

Le contrat d'engagement républicain est de nature à justifier le retrait d'une subvention, en numéraire ou en nature, un manquement aux engagements souscrits au titre du contrat.

Le retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement.



ARTICLE 5 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

La Commune règlera la subvention sous la forme de deux versements :

- La subvention pour le projet sera versée en une fois
- La subvention de fonctionnement sera versée en deux fois (mai et juin)
- La subvention d'entraînement sera versée sur présentation des justificatifs

ARTICLE 6 – EVALUATION

L'Association s'engage à fournir :

- Une évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du programme d'actions à fixer avec l'évaluateur (désigné par la Commune) ;
- Une évaluation globale dans le cadre de la demande de subvention de l'année N+1.

En cas de non-renouvellement de la demande de subvention, l'Association devra fournir au plus tard l'évaluation de l'action ou du programme d'actions dans les 3 mois suivant l'expiration de la présente convention.

En cas de cessation d'activité, l'Association devra fournir l'évaluation de l'action ou du programme d'actions réalisées avant l'Assemblée Générale Extraordinaire de cessation d'activités.

ARTICLE 7 – JUSTIFICATIFS

L'Association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention.

Il est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions mentionnés à l'annexe 1 et définis d'un commun accord entre la Commune et l'Association. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel ;
- Le rapport d'activité.

ARTICLE 8 - AUTRES ENGAGEMENTS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'Association sans l'accord écrit de la Commune, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente

convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention. La Commune en informera l'Association par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant signé par la Commune et l'Association.

Les éventuels avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 10 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 11 – RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Versailles

Fait à Villebon-sur-Yvette,

Le

Le 11 avril 2025

Pour l'Association

Pour la Commune

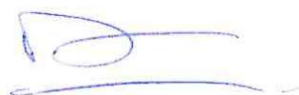
Le Président

Le Maire

Rodolphe FIOT



Victor DA SILVA



ANNEXE 1 : BILAN D'ACTIONS 2024 ASSOCIATION TENNIS CLUB DE VILLEBON

Fiche action N° 01

Intitulé de l'action	Tennis Adapté
Objectifs de la convention correspondant :	Objectif Solidaire et Caritatif
Synthèse des objectifs opérationnels de l'action	- Permettre la pratique du tennis à de jeunes autiste - Mise en place d'une pratique spécifique
Coordinateur de l'action	Florence Hutin

Date(s) et lieux prévus de l'action	D'octobre à juin
Nombre de jour (d'heures) effectif d'activité	28 séances d'une heure
Caractéristiques du Public(s) visé(s) (Homme /femme, Catégorie...)	Tous les enfants en situation d'autisme
Encadrement technique	Florence Hutin, Clem Bouloche
Autres encadrants / bénévoles mobilisés	
Nombre total de participants prévus	4

Budget :

Charges			Produits		
Intitulés	Prévisionnel	Réalisé	Intitulés	Prévisionnel	Réalisé
Matériel	70	88	Part Subv Commune	570	570
Charges Salariales	2000	2 513	Part cotisations	200	640
			Part TCV	1300	1 391
Total :	2070	2 601	Total :	2070	2 601

Evaluation :

Bilan quantitatif :

Intitulés	Réalisés
Date(s) et lieux de l'action	Tennis Club de Villebon Les mardis et samedis d'octobre à juin
Nombre de jour (d'heures) effectif d'activité	28 séances d'1h
Caractéristiques du Public(s) (Homme /femme, Catégorie...)	2 jeunes adultes de 1998 2 jeunes
Encadrement technique	Florence Hutin et Clem Bouloché
Autres encadrants / bénévoles mobilisés	
Nombre total de participants	4

Bilan qualitatif :

Critères	
Déroulé de l'action	L'action s'est parfaitement déroulée avec un enthousiasme de la part des participants et des encadrants. L'objectif était de faire preuve d'inclusion en intégrant parfaitement ces personnes à la vie du club.
Difficulté(s) rencontré(es)	Aucune
Perspective(s) de reconduction	L'action est reconduite

Fiche action N° 02

Intitulé de l'action	PORTES OUVERTES
Objectifs de la convention correspondant :	Objectif de Développements et Sportif
Synthèse des objectifs opérationnels de l'action	- Préparation des événements (Tennis Féminin, Tennis Jeunes) - Féminin : Mise en place séance de Fit Tennis suivi d'échanges et de jeux - Jeunes : journée festive (animation, jeux et tennis découverte)
Coordinateur de l'action	Rodolphe Fiot / Florence Hutin

Date(s) et lieux prévus de l'action	Portes Ouvertes au Tennis Féminin à définir Portes Ouvertes au Tennis Jeunes à définir sur juin
Nombre de jour (d'heures) effectif d'activité	2 journées PO Tennis Féminin 2h30 PO Tennis Jeunes 2h30
Caractéristiques du Public(s) visé(s) (Homme /femme, Catégorie...)	PO Tennis Féminin : femmes de tout âge PO Tennis Jeunes : jeunes de 4 ans à 14 ans
Encadrement technique	Florence Hutin, Elise Quittet, Yann Beaujean, Erik Neneur, Tristan Bavier
Autres encadrants / bénévoles mobilisés	Membre du Conseil d'administration
Nombre total de participants prévus	PO Tennis Féminin : 20 PO Tennis Jeunes : 80

Budget :

Charges			Produits		
Intitulés	Prévisionnel	Réalisé	Intitulés	Prévisionnel	Réalisé
Achats consommations	400	295	TCV	2 500	2 293
Charges Salariales	2 500	1 810	Part Subv Commune	1 000	1 000
Prestations Externes	600	1 188			
Total :	3 500	3 293	Total :	3 500	3 293

Evaluation :

Bilan quantitatif :

Intitulés	Réalisés
Date(s) et lieux de l'action	Tennis féminin : le lundi 17 juin Jeunes : Mercredi 15 juin
Nombre de jour (d'heures) effectif d'activité	2 journées spécifiques
Caractéristiques du Public(s) (Homme /femme, Catégorie...)	Journée uniquement des femmes Journée jeunes filles et jeunes garçons
Encadrement technique	Florence Hutin, Elise Quittet, Yann Beaujean, Erik Nener, Tristan Baviera
Autres encadrants / bénévoles mobilisés	les membres du Conseil d'administration
Nombre total de participants	120

Bilan qualitatif :

Critères	
Déroulé de l'action	Autour d'animations permettant un accès à tous niveaux, ces journées permettent à de nombreuses personnes de s'essayer à l'activité et de goûter à une vie de club.
Difficulté(s) rencontré(es)	Aucune
Perspective(s) de reconduction	Reconduction de ces journées



Fiche action N° 03

Intitulé de l'action	PROMOTION DU TENNIS EN MILIEU SCOLAIRE
Objectifs de la convention correspondant :	Objectif de Développements et Sportif
Synthèse des objectifs opérationnels de l'action	- Organisation de l'évènement - Tennis découverte - Motricité, approche balle, raquette, distance - Jeux
Coordinateur de l'action	Florence Hutin

Date(s) et lieux prévus de l'action	Cycle de février à avril
Nombre de jour (d'heures) effectif d'activité	7 séances le vendredi matin
Caractéristiques du Public(s) visé(s) (Homme /femme, Catégorie...)	Ecole des Casseaux 2 classes de CM2
Encadrement technique	Florence Hutin, Elise Quittet, Julien Libé,
Autres encadrants / bénévoles mobilisés	
Nombre total de participants prévus	50 enfants

Budget :

Charges			Produits		
Intitulés	Prévisionnel	Réalisé	Intitulés	Prévisionnel	Réalisé
Achats Equipements	250	175	TCV	3 100	2 176
Charges Salariales	3 500	2 651	Part Subv Commune	650	650
Total :	3 750	2 826	Total :	3 750	2 826

Evaluation :

Bilan quantitatif :

Intitulés	Réalisés
Date(s) et lieux de l'action	Cycle de 7 séances en mars avril
Nombre de jour (d'heures) effectif d'activité	14h
Caractéristiques du Public(s) (Homme /femme, Catégorie...)	Jeunes enfants de CM1 CM2 garçons et filles
Encadrement technique	Florence Hutin, Elise Quittet, Julien Libé
Autres encadrants / bénévoles mobilisés	
Nombre total de participants	53

Bilan qualitatif :

Critères	
Déroulé de l'action	Cette action présente des avantages considérables pour le développement physique, psychologique et social des élèves. Cela permet en outre à tous les enfants d'essayer au moins une fois dans leur vie une activité à laquelle ils n'auraient peut-être jamais accès
Difficulté(s) rencontré(es)	Manque de sanitaires et de place pour réception de 25 enfants en même temps
Perspective(s) de reconduction	Action reconduite



Fiche action N° 04

Intitulé de l'action	BALLE ROSE
Objectifs de la convention correspondant :	Objectif Solidaire et Caritatif
Synthèse des objectifs opérationnels de l'action	- Préparation de l'évènement - Définir un cadre festif - Récouter des fonds pour La Ligue contre le cancer du sein
Coordinateur de l'action	Florence Hutin

Date(s) et lieux prévus de l'action	Octobre 2024
Nombre de jour (d'heures) effectif d'activité	1 journée
Caractéristiques du Public(s) visé(s) (Homme /femme, Catégorie...)	Tout public
Encadrement technique	Enseignantes du club
Autres encadrants / bénévoles mobilisés	Membres du bureau
Nombre total de participants prévus	Entre 20 et 40

Budget :

Charges			Produits		
Intitulés	Prévisionnel	Réalisé	Intitulés	Prévisionnel	Réalisé
Reversement Bénéfices	600	616	Participation	400	1 120
Charges Salariales	600	415	Part TCV	1 800	424
Prestations	300	525	Part Subv Commune	300	300
Divers	1 000	288			
Total :	2 500	1 844	Total :	2 500	1 844

Evaluation :

Bilan quantitatif :

Intitulés	Réalisés
Date(s) et lieux de l'action	Action sportive : Mercredi 18 octobre 2024 Action festive : Vendredi 17 novembre 2024
Nombre de jour (d'heures) effectif d'activité	A.Sportive: 3 h A.Festive : soirée
Caractéristiques du Public(s) (Homme /femme, Catégorie...)	AS : Adultes mixtes AF : tout public
Encadrement technique	Florence Hutin et Elise Quittet
Autres encadrants / bénévoles mobilisés	Les membres du bureau
Nombre total de participants	AS : 22 AF : 60

Bilan qualitatif :

Critères	
Déroulé de l'action	AS : Cette animation a permis de réunir des participants autour de balles roses et parés d'une touche de rose dans le dress code, motivés pour cette belle cause AF : organisation d'une paëlla géante et animation musicale
Difficulté(s) rencontré(es)	Aucune
Perspective(s) de reconduction	Action reconduite



ANNEXE 2 : BILAN FINANCIER

COMPTE DE RESULTAT 2024

Période du 1 Octobre 2023 au 30 septembre 2024

CHARGES					PRODUITS				
	R 2024	P 2024	R 2023			R 2024	P 2024	R 2023	
FONCTIONNEMENT	153 959	148 200	137 978	83%	SUBVENTIONS	35 508	34 500	33 597	19%
Licence	9 094	9 200	8 681	5%	Etat	1 500	2 000	1 500	
Salaires	88 495	81 000	71 896	75%	C.Dept Projet	4 810	2 500		
Charges	49 830	54 000	51 243		Commune	26 000	26 000	26 000	14%
Gestion	6 540	4 000	6 158	4%	Commune Projet			2 000	
					Autres FFT, LET	3 198	4 000	4 097	2%
ACTIVITES	14 780	16 300	27 989	8%	ACTIVITES	5 212	4 700	4 428	3%
Competitions	7 597	6 000	10 604	4%	Competitions			38	
Tournois	2 372	2 500	3 474	1%	Tournois	3 703	3 500	1 884	2%
Animations	4 704	7 500	13 701	3%	Ventes Club				
Conso	107	300	210	0%	Ventes Conso	389	200	186	
					Animations	1 120	1 000	2 320	1%
AUTRES	6 318	8 000	5 261	3%	GESTION	139 825	134 300	132 694	75%
Ecole	4 558	3 000	2 858		Adhésions	115 494	110 000	108 298	62%
Infra Court	1 697	2 000	2 105		Cauton	459	300	280	
Infra Club	63	3 000	298		Placement	2 350	1 100	1 095	
					Extourne				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 396	1 000	14 553	6%	Divers	7 701	9 080	3 514	4%
Remboursements	1 971	1 000	733		Reprise Dotation	13 820	13 820	19 507	
Dotations	8 425		13 820						
TOTAL CHARGES	185 452	173 500	185 781		TOTAL PRODUITS	180 545	173 500	170 720	
Resultat					Resultat			2 375	
Resultat Excédentaire					Resultat Déficitaire	4 917		12 687	3%
CHARGES	185 452	173 500	185 781		PRODUITS	185 462	173 500	185 781	
	6,9%					-0,2%		9%	



ANNEXE 3 BUDGET PREVISIONNEL

BUDGET PREVISIONNEL 2025

Période du 1 Octobre 2024 au 30 septembre 2025

CHARGES				PRODUITS			
	P 2025	R 2024			P 2025	R 2024	
FONCTIONNEMENT	154 200	153 959	83%	SUBVENTIONS	36 000	35 498	19%
Licence	9 500	9 094	5%	Etat	1 500	1 500	
Salaires	89 000	88 495	75%	C Dept Projet	2 500	4 800	
Charges	50 200	49 830		Commune	27 000	26 000	15%
Gestion	5 500	6 540	3%	Commune Projet	2 000		
				Autres FFT LET	3 000	3 198	
ACTIVITES	17 700	14 780	10%	ACTIVITES	4 875	5 212	3%
Competitions	8 000	7 597	4%	Competitions			
Tournois	2 500	2 372		Tournois	3 500	3 703	2%
Animations	7 000	4 704	4%	Ventes Club	900		
Conso	200	107		Ventes Conso	475	389	
				Animations		1 120	
AUTRES	7 000	6 318	4%	GESTION	145 125	139 825	74%
Ecole	3 500	4 558		Adhésions	125 000	115 494	63%
Infra Court	2 000	1 697		Caution	400	459	
Infra Club	1 500	63		Placement	2 300	2 350	
				Extourne			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 100	10 396	4%	Divers	3 000	7 701	
Remboursements	1 100	1 971		Reprise Dotation	14 425	13 820	
Dotations	6 000	8 425		Resultat			
Resultat						4 917	
CHARGES	186 000	185 452		PRODUITS	186 000	185 452	

ANNEXE 4

PROGRAMME DES ACTIONS 2025 DE L'ASSOCIATION TENNIS CLUB DE VILLEBON

Fiche action N° 01

Intitulé de l'action	Tennis Adapté
Objectifs de la convention correspondant :	Objectif Solidaire et Caritatif
Synthèse des objectifs opérationnels de l'action	- Permettre la pratique du tennis à de jeunes autiste - Mise en place d'une pratique spécifique
Coordinateur de l'action	Florence Hutin
Date(s) et lieux prévus de l'action	D'octobre à juin
Nombre de jour (d'heures) effectif d'activité	28 séances d'une heure
Caractéristiques du Public(s) visé(s) (Homme /femme, Catégorie...)	Tous les enfants en situation d'autisme
Encadrement technique	Florence Hutin, Clem Bouloche
Autres encadrants / bénévoles mobilisés	
Nombre total de participants prévus	4

Budget :

Charges			Produits		
Intitulés	Prévisionnel	Réalisé	Intitulés	Prévisionnel	Réalisé
Matériel	70		Part Subv Commune	570	
Charges Salariales	2000		Part cotisations	200	
			Part TCV	1300	
Total :	2070		Total :	2070	

Fiche action N° 02

Intitulé de l'action	PORTES OUVERTES
Objectifs de la convention correspondant :	Objectif de Développements et Sportif
Synthèse des objectifs opérationnels de l'action	- Préparation des évènements (Tennis Féminin, Tennis Jeunes) - Féminin : Mise en place séance de Fit Tennis suivi d'échanges et de jeux - Jeunes : journée festive (animation, jeux et tennis découverte) En parallèle le club va développer une application afin d'améliorer la communication auprès des adhérents et non adhérents
Coordinateur de l'action	Rodolphe Fiot / Florence Hutin
Date(s) et lieux prévus de l'action	Portes Ouvertes au Tennis Féminin à définir Portes Ouvertes au Tennis Jeunes à définir sur juin
Nombre de jour (d'heures) effectif d'activité	2 journées PO Tennis Féminin 2h30 PO Tennis Jeunes 2h30
Caractéristiques du Public(s) visé(s) (Homme /femme, Catégorie...)	PO Tennis Féminin : femmes de tout âge PO Tennis Jeunes : jeunes de 4 ans à 14 ans
Encadrement technique	Florence Hutin, Elise Quittet, Yann Beaujean, Erik Neneur, Tristan Bavier
Autres encadrants / bénévoles mobilisés	Membre du Conseil d'administration
Nombre total de participants prévus	PO Tennis Féminin : 20 PO Tennis Jeunes : 80

Budget :

Charges			Produits		
Intitulés	Prévisionnel	Réalisé	Intitulés	Prévisionnel	Réalisé
Achats consommations	400		TCV	2 500	
Charges Salariales	2 500		Part Subv Commune	1 000	
Prestations Externes	600				
Total :	3 500		Total :	3 500	



Fiche action N° 03

Intitulé de l'action	PROMOTION DU TENNIS EN MILIEU SCOLAIRE
Objectifs de la convention correspondant :	Objectif de Développements et Sportif
Synthèse des objectifs opérationnels de l'action	- Organisation de l'évènement - Tennis découverte - Motricité, approche balle, raquette, distance - Jeux
Coordinateur de l'action	Florence Hutin
Date(s) et lieux prévus de l'action	Cycle de février à avril
Nombre de jour (d'heures) effectif d'activité	7 séances le vendredi matin
Caractéristiques du Public(s) visé(s) (Homme /femme, Catégorie...)	Ecole des Casseaux 2 classes de CM2
Encadrement technique	Florence Hutin, Elise Quittet, Julien Libé,
Autres encadrants / bénévoles mobilisés	
Nombre total de participants prévus	50 enfants

Budget :

Charges			Produits		
Intitulés	Prévisionnel	Réalisé	Intitulés	Prévisionnel	Réalisé
Achats Equipements	250		TCV	3 100	
Charges Salariales	3 500		Part Subv Commune	650	
Total :	3 750		Total :	3 750	

Fiche action N° 04

Intitulé de l'action	BALLE ROSE
Objectifs de la convention correspondant :	Objectif Solidaire et Caritatif
Synthèse des objectifs opérationnels de l'action	- Préparation de l'évènement - Définir un cadre festif - Récolter des fonds pour La Ligue contre le cancer du sein
Coordinateur de l'action	Florence Hutin
Date(s) et lieux prévus de l'action	Octobre 2025
Nombre de jour (d'heures) effectif d'activité	1 journée
Caractéristiques du Public(s) visé(s) (Homme /femme, Catégorie...)	Tout public
Encadrement technique	Enseignantes du club
Autres encadrants / bénévoles mobilisés	Membres du bureau
Nombre total de participants prévus	Entre 20 et 40

Budget :

Charges			Produits		
Intitulés	Prévisionnel	Réalisé	Intitulés	Prévisionnel	Réalisé
Reversement Bénéfices	600		Participation	400	
Charges Salariales	600		Part TCV	1 800	
Prestations	300		Part Subv Commune	300	
Divers	1 000				
Total :	2 500		Total :	2 500	